



Réunion du Conseil municipal

N°5

Samedi 12 Décembre 2020 à 8 heures 30

ORDRE DU JOUR

08h30 à 09h00 : Présentation du projet de « l'abri des jeunes ».

09h00 à 10h30 : Conseil Municipal.

1°) Finances

- 1.1 Autorisation d'engagement des crédits d'investissement dans la limite de 25% des montants de l'exercice précédent.

2°) Ressources Humaines

- 2.1 Compte Epargne Temps : retrait délibération n°2.3 du 12 juin 2020 et tout acte subséquent.

3°) Patrimoine

- 3.1 Vente de la parcelle ZAC SUD d'Echenoz-la-Méline à l'opérateur SEDIA chargé de l'aménagement, la réalisation et la commercialisation de cette ZAC pour le compte de la CAV.

4°) Autorisation de signature

- 4.1 CAV - Convention relative au dispositif d'assistance juridique entre la CAV et la commune de Noidans-lès-Vesoul.
- 4.2 INGÉNIERIE 70 - Renouvellement de la convention relative à la mission d'assistance informatique aux collectivités.

5°) Ouvertures dominicales 2021

- 5.1 Dérogation au repos dominical - commerces de détail (SARL NOIDANS).

6°) Informations diverses

- 6.1 Décision du Maire relative à un contrat de bail avec Mme RUCHET pour le logement situé au complexe sportif.
- 6.2 Décision du Maire pour introduire une action en justice avec dépôt de plainte contre « X » pour cession d'un bien mobilier appartenant au patrimoine de la commune et ayant la qualification de bien public.
- 6.3 CAV - rapport annuel d'activités des services 2019.

10h30 à 11h00 : Présentation du PACT2 2020-2026 (Projet d'Action Concerté Territorial) par M. Thomas OUDOT, conseiller départemental de la Haute-Saône.

11h00 à 12h00 : Présentation du rapport d'activité de la CAV et les missions communautaires par M. Alain CHRÉTIEN, président de la CAV.